

Plan d'enseignement standard

en connaissances professionnelles

Champ professionnel **«Construction de voies de communication»** **avec certificat fédéral de capacité (AFP)**

Assistante-constructrice de voies ferrées
AFP/Assistent-constructeur de voies ferrées CFC
Numéro d'emploi 51422

Assistante-constructrice de fondations AFP/Assistent-constructeur de fondations AFP
Numéro d'emploi 51423

Assistante-constructrice de sols industriels et de chapes
AFP/
Assistent-constructeur de sols industriels et de chapes
AFP
Numéro d'emploi 51424

Poseuse de pierres AFP/ Poseur de pierres AFP
Numéro d'emploi 51425

Assistante-constructrice de routes AFP/Assistent-constructeur de routes AFP
Numéro d'emploi 51426

1 Introduction

Ce plan d'enseignement-cadre décrit la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale dans le champ professionnel construction de voies de communication AFP pour le lieu de formation école professionnelle spécialisée. Les bases en sont l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale dans le champ professionnel «construction de voies de communication» avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ainsi que le plan de formation correspondant du 1er novembre 2013.

2 Aperçu

Le tableau ci-dessous illustre la structure de l'enseignement des connaissances professionnelles.

Enseignement	1re année	2e année	Total
Organisation du travail et application des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et de l'environnement	40	40	80
Exécution des travaux généraux de construction de voies de communication	40	40	80
Domaines de compétences opérationnelles spécifiques à la profession	120	120	240
Total	200	200	400

De légères divergences par rapport au nombre prescrit de périodes d'enseignement par année d'apprentissage au sein d'un domaine de compétences opérationnelles sont possibles, en accord avec les autorités cantonales et les organisations du monde du travail compétentes.

3 Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette structure est placée sous la responsabilité des écoles professionnelles spécialisées respectives. Dans ce domaine, il existe différentes possibilités de modalités d'organisation, telles qu'un enseignement régulier par semaine ou sous forme de cours en bloc. La mise en œuvre du contenu est orientée sur les compétences, à partir de situations concrètes de travail.

Le déroulement quant au contenu de l'enseignement des connaissances professionnelles est à coordonner dans la mesure du possible avec les sujets des cours interentreprises.

Ci-après, les compétences opérationnelles professionnelles sont mentionnées par domaine de compétences opérationnelles. Les compétences essentielles pour le lieu des écoles professionnelles spécialisées sont marquées en couleur. Les objectifs évaluateurs correspondant à ces compétences sont expliqués en détail dans le plan de formation.

3.1 Domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation du travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement .

<p>1.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Mettre en œuvre systématiquement de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p> <p>Dans son travail quotidien, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication respecte systématiquement la sécurité au travail et la protection de la santé pour soi, son équipe de travail et les tiers. Il/elle est instruit/e à cet effet par son supérieur et reçoit des directives pour les travaux à exécuter. Il/elle met en œuvre les mesures de sécurité qui lui sont assignées. Durant les travaux courants, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication veille en permanence aux dangers potentiels et risques. Cela concerne par exemple le travail dans le trafic ou l'exploitation ferroviaire, la mise en œuvre de machines, appareils et outils, ou le maniement de matériel d'exploitation et de charges en suspension. Il/elle annonce immédiatement au supérieur les dangers et risques identifiés. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication porte son équipement personnel de protection selon les consignes et prescriptions. Il/elle soutient les mesures d'urgence selon les instructions reçues en cas d'événements ou d'accidents.</p>
<p>1.1.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure, durant le travail quotidien, de tenir compte de la sécurité du travail et de la protection de la santé pour soi et son équipe.</p>
<p>1.1.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication dispose de connaissances fondamentales sur la sécurité au travail et la protection de la santé, sur les directives et recommandations significatives ainsi que sur le concept d'urgence de l'entreprise.</i></p>
<p>1.1.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est conscient/e de l'importance de l'équipement personnel de protection et motivé/e à le porter de manière adaptée à la situation.</i></p>
<p>1.1.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure d'apprécier le danger potentiel existant à son poste de travail et d'annoncer immédiatement les irrégularités constatées au supérieur.</p>
<p>1.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Préparer de manière autonome ses propres travaux selon les prescriptions</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication prépare de manière autonome ses propres travaux selon les instructions données par le supérieur. Il/elle reçoit les informations nécessaires de son supérieur. D'entente avec le supérieur, il/elle fixe les différentes étapes de travail. Il/elle contrôle si les matériaux, machines, appareils et outils nécessaires sont disponibles sur le poste de travail ou sur le chantier. Si ce n'est pas le cas, il/elle contacte le supérieur. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication organise son poste de travail de manière appropriée. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication contrôle sa préparation et y apporte si nécessaire des corrections.</p>
<p>1.2.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de préparer son propre travail selon les instructions.</p>
<p>1.2.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication dispose d'une compréhension de principe du processus de travail ainsi que des machines, appareils et outils nécessaires à l'exécution du propre travail.</i></p>
<p>1.2.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est conscient/e du fait qu'une préparation soignée est la base d'une exécution correcte et économique du travail.</i></p>
<p>1.2.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de contrôler sa préparation des travaux, de la corriger si nécessaire et d'en informer le supérieur.</p>
<p>1.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter ses propres travaux selon les prescriptions d'exploitation dans une approche orientée vers la qualité et dans le respect de l'environnement</p> <p>Dans la planification et l'exécution de ses propres travaux, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication respecte strictement les prescriptions d'exploitation et légales en matière de qualité exigée et de comportement respectueux de l'environnement. La mise en œuvre des prescriptions a lieu en concertation en équipe, selon les instructions données par le supérieur. Dans l'exécution de travaux, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication veille à une utilisation ménageant le matériel, les machines, les appareils et les outils. Il/elle assiste son équipe dans la préparation de l'élimination ou du recyclage des matériaux à prévoir. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication veille à minimiser les pollutions sonores, de poussière et olfactives occasionnées par ses propres travaux. Si nécessaire, il/elle contacte le supérieur à ce sujet. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication transporte, entrepose et utilise les carburants ainsi que les marchandises dangereuses en recourant à des moyens auxiliaires appropriés, selon les instructions données par le supérieur et en respectant les consignes et prescriptions. En cas d'accidents avec des substances dangereuses pour l'environnement, il/elle garde son sang-froid, procède aux mesures d'urgence nécessaires et informe immédiatement le supérieur.</p>
<p>1.3.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure d'exécuter ses travaux en se conformant strictement aux instructions et prescriptions en termes de qualité et de protection de l'environnement.</p>
<p>1.3.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication dispose de connaissances fondamentales sur les consignes et prescriptions en matière de qualité et de protection de l'environnement.</i></p>
<p>1.3.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est motivé/e dans la mise en œuvre fiable des instructions et prescriptions, et annonce ses observations et les irrégularités constatées au supérieur.</i></p>
<p>1.3.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication évalue en permanence si sa démarche correspond aux exigences en matière de qualité et de protection de l'environnement.</p>

<p>1.4. Compétence opérationnelle professionnelle: Documenter de manière autonome ses propres travaux de façon compréhensible pour des tiers</p> <p>Une fois le travail terminé ou si nécessaire, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication documente ses propres travaux selon les consignes données par le supérieur. Il/elle décrit le processus de travail, enregistre les matériaux utilisés et relève les informations nécessaires au comptage d'heures de service des petites machines et appareils mis en œuvre. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication note les indications dans les documents ou moyens auxiliaires prescrits et contrôle les indications saisies quant à leur vraisemblance. Il/elle transmet les documents au supérieur aux fins de contrôle.</p>
<p>1.4.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de documenter ses travaux de manière exhaustive et selon les prescriptions.</p>
<p>1.4.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication possède des connaissances fondamentales sur l'établissement de documentations et de croquis simples.</i></p>
<p>1.4.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est motivé/e à documenter ses propres travaux en temps utile, correctement et de manière exhaustive.</i></p>
<p>1.4.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de contrôler sa documentation quant à son exactitude et intégralité, et à la compléter si nécessaire.</p>

<p>1.5. Compétence opérationnelle professionnelle: Utiliser des petites machines, appareils et outils</p> <p>Dans son activité, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication met en œuvre différents petites machines, appareils et outils. Avant leur mise en service, il/elle s'assure que les petites machines, appareils et outils sont en état de service. S'il/si elle constate un besoin d'entretien, il/elle organise les remplacements nécessaires le remplacement ou en informe le supérieur. Dans la mise en œuvre des petites machines, appareils et outils, il/elle veille à un maniement sûr et dans les règles de l'art. Les manuels d'utilisation, les prescriptions d'exploitation ainsi que les directives de la SUVA sont déterminantes à ce sujet. A l'issue de l'engagement opérationnel, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication collabore à l'exécution du service de parc selon les prescriptions internes. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication contrôle les petites machines, appareils et outils quant à leur aptitude opérationnelle. S'il/si elle constate des problèmes, il/elle les annonce au supérieur. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication entrepose les petites machines, appareils et outils de manière sûre, appropriée et de manière adaptée à la situation.</p>
<p>1.5.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure d'utiliser les petites machines jusqu'à 5 tonnes, appareils et outils de manière sûre et dans les règles de l'art.</p>
<p>1.5.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication dispose d'une compréhension fondamentale de la mise en œuvre correcte de petites machines, appareils et outils.</i></p>
<p>1.5.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est conscient/e de sa responsabilité en matière de petites machines, appareils et outils mis en œuvre.</i></p>
<p>1.5.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de contrôler l'équipement quant à son aptitude opérationnelle ainsi que des dommages et défauts possibles, et d'en informer le supérieur si nécessaire.</p>

3.2 Domaine de compétences opérationnelles 2: Exécution de travaux de nature générale dans la construction de voies de communication

<p>2.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Préparer son propre lieu de travail, selon les prescriptions, afin qu'il soit opérationnel</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication prépare son propre lieu de travail selon les instructions données par le supérieur, à la place assignée à cet effet. Il/elle assiste l'équipe dans l'installation de signalisations de chantier, barrières et autres mesures de sécurité. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication attribue le matériel livré à la place prescrite selon les indications données par le supérieur. Il/elle contrôle avec le concours du supérieur la disponibilité opérationnelle du lieu de travail et procède si nécessaire aux travaux d'adaptation requis.</p>
<p>2.1.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure d'installer son lieu de travail afin qu'il soit opérationnel selon les instructions reçues, sur un emplacement désigné.</p>
<p>2.1.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication possède des connaissances fondamentales sur les prescriptions et directives en matière d'installation de postes de travail.</i></p>
<p>2.1.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication s'emploie à concevoir l'installation de manière à permettre des processus de travail sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement et à garantir une présentation positive vers l'extérieur.</i></p>
<p>2.1.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de contrôler son propre lieu de travail en matière de sécurité et de disponibilité opérationnelle et d'en informer le supérieur si nécessaire.</p>

<p>2.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Mesurer et piqueter des objets simples en équipe</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication implante des objets en équipe selon les instructions et effectue le piquetage. Il/elle reçoit la mission et les informations nécessaires telles que les plans de la part de son supérieur. Il/elle visualise les plans en équipe. Il/elle reprend ensuite les points ou lignes de référence comme situation de départ pour le piquetage. Enfin, il/elle exécute les mesures de longueur et de hauteur en équipe en recourant aux moyens auxiliaires appropriés dont le niveau, et piquette l'emplacement de l'objet planifié. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication vérifie visuellement le piquetage quant à sa vraisemblance et procède aux mesures de contrôle nécessaires. En cas de différences ou d'incertitudes, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>2.2.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de mesurer et de piqueter un objet en équipe, dans les règles de l'art et selon les instructions.</p>
<p>2.2.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication possède des notions de base en mathématique, géométrie et techniques de mesurage.</i></p>
<p>2.2.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication s'emploie à exécuter des mesures et piquetages exacts.</i></p>
<p>2.2.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de vérifier les mesures et piquetages par des contrôles appropriés, et d'informer le supérieur en présence de différences.</p>

<p>2.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Débarrasser de façon autonome son propre poste de travail</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication débarrasse les lieux de travail en équipe, selon les instructions données par le supérieur. Il/elle en reçoit la mission de son supérieur. Au début, il/elle trie le matériel d'installation et d'usage courant, et le nettoie si nécessaire. Il/elle prépare le matériel et l'inventaire en vue du transport. Le transport ayant été effectué, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication contrôle l'aire d'installation et annonce d'éventuels dommages au supérieur. Il/elle enlève ensuite les signalisations de chantier, barrières et les autres dispositifs de sécurité en équipe, selon les instructions données par le supérieur. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication contrôle si le lieu de travail a été complètement débarrassé. Il/elle annonce les irrégularités au supérieur.</p>
<p>2.3.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de débarrasser les lieux de travail et chantiers en équipe selon les instructions.</p>
<p>2.3.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication dispose de connaissances fondamentales sur le débarrassage de lieux de travail.</i></p>
<p>2.3.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est motivé/e à débarrasser l'aire d'un lieu de travail ou d'un chantier dans les règles et proprement.</i></p>
<p>2.3.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies de communication est en mesure de contrôler si le lieu de travail ou le chantier a été débarrassé conformément à la mission.</p>

3.3 Domaine de compétences opérationnelles 3: Exécution de travaux de construction de voies ferrées

3.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la pose et au montage de voies et d'aiguillages

L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées travaille en équipe dans la pose et le montage de voies et d'aiguillages. Il/elle est instruit/e à cet effet par le supérieur. Sur place, il/elle aide selon les instructions reçues dans la mise en place de la signalisation pour tronçons de circulation ralentie. En équipe, il/elle décharge le matériel de voie et le répartit selon les instructions. Lors du remplacement de voies et d'aiguillages existants, il/elle aide selon les instructions données par le supérieur dans le démontage des éléments à remplacer. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées aide dans la pose et le montage du matériel de voie (voies, aiguillages, etc.) et le dressage en recourant aux machines, appareils et outils appropriés. Il/elle collabore à la pose, selon les instructions directes reçues, des éléments préassemblés de voies et aiguillages. Il/elle décharge le ballast et collabore aux travaux de bourrage exécutés manuellement ou mécaniquement. Il/elle assiste de plus les travaux de neutralisation des voies montées et exécute les travaux préparatoires et de reprise lors du soudage. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées contrôle les diverses étapes de travail quant à leur exactitude et intégralité. Si nécessaire, il/elle procède aux corrections qui s'imposent ou en informe le supérieur.

3.1.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est en mesure de collaborer de manière sûre et dans les règles de l'art en équipe dans la pose et le montage de voies et d'aiguillages, selon les instructions reçues.

3.1.2. *L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées dispose de connaissances fondamentales concernant les possibilités d'engagement et d'utilisation de machines, appareils, outils et matériel de voie spécifiques à la construction de voies ferrées.*

3.1.3. *L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est motivé/e à travailler en équipe de manière responsable et selon les instructions reçues.*

3.1.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.

3.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à l'entretien de voies et d'aiguillages

L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées travaille en équipe dans l'entretien de voies et d'aiguillages. Il/elle est instruit/e sur ce sujet par le supérieur. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées travaille selon les instructions directes à la mise en œuvre des mesures de sécurité requises par les travaux planifiés. Sous la direction du supérieur, il/elle exécute l'entretien des différents joints et éclissages et change en équipe des rails, éléments d'aiguillage, traverses ou fixations. Il/elle collabore selon les instructions aux travaux nécessaires de bourrage, nivellement, meulage et reprofilage avec les machines et appareils appropriés. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées contrôle ses diverses étapes de travail quant à leur exactitude et intégralité. Si nécessaire, il/elle procède aux corrections qui s'imposent ou en informe le supérieur.

3.2.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est en mesure de collaborer de manière sûre et dans les règles de l'art, en équipe, dans l'entretien de voies et d'aiguillages, selon les instructions reçues

3.2.2. *L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées dispose de connaissances fondamentales concernant les petites machines de chantiers, appareils, outils et matériel de voie spécifiques à la construction de voies ferrées.*

3.2.3. *L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est motivé/e à endosser la responsabilité de ses propres étapes de travail et à opérer selon les instructions directes reçues.*

3.2.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est en mesure de contrôler en permanence ses travaux, de les corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.

3.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe aux travaux d'aménagement

L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées participe en équipe aux travaux d'entretien dans le périmètre des voies. Il/elle en reçoit la mission du supérieur. En utilisant les machines, appareils et outils appropriés, il/elle taille les arbres et buissons et soigne les talus selon les consignes données par le supérieur. Le long des installations de chemin de fer, il/elle nettoie les murs, passages et ouvrages paravalanche avec les moyens auxiliaires appropriés. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées contrôle ses diverses étapes de travail quant à leur exactitude et intégralité. Si nécessaire, il/elle procède aux corrections qui s'imposent.

3.3.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est en mesure de collaborer de manière sûre, dans les règles de l'art et en respectant l'environnement, selon les instructions, aux travaux sur et à côté des voies.

3.3.2. *L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées dispose de connaissances fondamentales sur la mise en œuvre et l'utilisation de machines, appareils et outils dans les travaux d'aménagements.*

3.3.4. *L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.*

3.3.3. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de voies ferrées est conscient/e de l'importance d'un entretien et nettoyage précis de l'environnement pour la sécurité de l'exploitation des installations ferroviaires.

3.4 Domaine de compétences opérationnelles 4: Exécution de travaux de fondations

<p>4.1 Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe au captage et au rabattement de la nappe phréatique</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations travaille en équipe dans le captage et le rabattement de la nappe phréatique. Il/elle est instruit/e dans les différentes étapes par le supérieur. Avec le concours du supérieur, il/elle contrôle les lieux et les relevés de conduites documentés. Il/elle prépare les filtres et pompes dans les règles de l'art et collabore aux essais de pompage. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations contrôle ses travaux quant à leur exactitude et intégralité et les documente selon les prescriptions. Si nécessaire, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>4.1.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure de collaborer dans l'équipe de manière adaptée à la situation et selon les instructions reçues aux travaux de captage et de rabattement de la nappe phréatique.</p>
<p>4.1.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations dispose de connaissances fondamentales sur la technique de forage de reconnaissance et sur les machines et appareils utilisés dans les travaux en liaison avec la nappe phréatique.</i></p>
<p>4.1.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est motivé/e à assister efficacement les travaux à exécuter et à suivre soigneusement et avec précision les instructions données.</i></p>
<p>4.1.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le documenter selon les prescriptions et si nécessaire d'en informer le supérieur.</p>
<p>4.2 Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe aux travaux de blindage, d'étayage de fouilles et de béton projeté</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations travaille en équipe dans la réalisation de blindages et étayages de fouilles, ainsi que dans l'exécution de travaux de béton projeté. Il/elle est instruit/e à cet effet par le supérieur dans les différentes étapes. Il/elle assiste l'équipe dans la construction de parois de pieux, de parois berlinoises percées et foncées, ainsi que de parois de palplanches. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations prépare le matériel pour les travaux de creusement. Il/elle soude les armatures et les prépare pour le montage. De même, il/elle exécute les travaux préparatoires pour le processus de bétonnage, en préparant le matériel et en exécutant les travaux de nettoyage requis. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations réalise des étayages horizontaux et verticaux simples selon les prescriptions. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations aide dans les travaux de mesure. Dans les travaux de béton projeté, il/elle assiste l'équipe dans la mise en place précise en hauteur des armatures prescrites et dans l'exécution des travaux de béton projeté. Il/elle effectue les traitements subséquents et travaux de finition selon les prescriptions et nettoie les machines et appareils utilisés. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations contrôle ses travaux quant à leur exactitude et intégralité. En cas de différences, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>4.2.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure, lors de la construction de blindages et étayages intervenant dans l'exploitation, ainsi que dans l'exécution de travaux de béton projeté, de collaborer dans l'équipe de manière adaptée à la situation et selon les instructions reçues.</p>
<p>4.2.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations dispose de connaissances fondamentales sur les étapes de travail nécessaires aux blindages, étayages et travaux de béton projeté, sur les machines et appareils engagés, sur les matériaux utilisés ainsi que sur les travaux de soudage.</i></p>
<p>4.2.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est motivé/e à assister efficacement les travaux à exécuter et à suivre soigneusement et avec précision les instructions reçues.</i></p>
<p>4.2.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le documenter selon les prescriptions et si nécessaire d'en informer le supérieur.</p>
<p>4.3 Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe aux travaux d'ancrage, de clouage et d'injection</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations exécute en équipe des travaux d'ancrage, de clouage et d'injection. Il/elle est instruit/e à cet effet par le supérieur dans les différentes étapes. Il/elle prépare selon les instructions les ancrés et clous ainsi que le matériel d'injection et dessert le mélangeur d'injection. Il/elle utilise l'appareil de forage et creuse le trou d'ancrage. De même, il/elle exécute les travaux de nettoyage requis. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations contrôle ses travaux quant à leur exactitude et intégralité. En cas de différences, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>4.3.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure de collaborer dans l'équipe de manière adaptée à la situation et selon les instructions reçues aux travaux d'ancrage, de clouage et d'injection requis dans l'exploitation.</p>
<p>4.3.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations dispose de connaissances fondamentales sur les étapes de travail nécessaires aux travaux d'ancrage, de clouage et d'injection, ainsi que sur les machines et les appareils mis en œuvre.</i></p>
<p>4.3.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est motivé/e à assister efficacement les travaux à exécuter et à suivre soigneusement et avec précision les instructions données.</i></p>
<p>4.3.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le documenter selon les prescriptions et si nécessaire d'en informer le supérieur.</p>

<p>4.4 Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe aux travaux de pilonnage et de fonçage</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations exécute des travaux de pilotage et de fonçage en équipe. Il/elle est instruit/e à cet effet par le supérieur dans les différentes étapes. Il/elle prépare le matériel nécessaire aux travaux de creusement et aide dans les travaux de mesurage. Il/elle prend en charge les travaux préparatoires pour le processus de bétonnage, en préparant le matériel, en soudant les armatures et en préparant leur montage. De même, il/elle exécute les travaux de nettoyage requis. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations contrôle ses travaux quant à leur exactitude et intégralité. En cas de différences, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>4.4.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure de collaborer dans l'équipe de manière adaptée à la situation et selon les instructions reçues aux travaux de pilotage et de fonçage requis dans l'exploitation.</p>
<p>4.4.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations dispose de connaissances fondamentales sur les étapes de travail nécessaires aux travaux de pilotage et de fonçage, sur les machines et appareils mis en œuvre, ainsi que sur les travaux de soudage.</i></p>
<p>4.4.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est motivé/e à assister efficacement les travaux à exécuter et à suivre soigneusement et avec précision les instructions données.</i></p>
<p>4.4.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de fondations est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le documenter selon les prescriptions et si nécessaire d'en informer le supérieur.</p>

3.5 Domaine de compétences opérationnelles 5: Exécution de travaux sur des chapes flottantes et des sols industriels

<p>5.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la préparation du fond</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes prépare en équipe, selon les instructions reçues, le fond existant en vue des travaux de revêtement suivants. Il/elle en reçoit la mission du supérieur et est instruit/e dans les différentes étapes. Il/elle procède au nettoyage sommaire et fin du fond avec les appareils et outils appropriés, selon les consignes données par le supérieur. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes traite selon les instructions le fond côté construction, par exemple une dalle en béton, avec les appareils appropriés, par exemple une brosse métallique rotative, une fraiseuse en plan ou une meuleuse d'angle. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes contrôle ses travaux quant à leur exactitude et intégralité. En cas de différences, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>5.1.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de préparer le fond en équipe, selon les instructions reçues et en fonction du revêtement à poser.</p>
<p>5.1.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes dispose de connaissances fondamentales sur les possibilités d'engagement des machines et appareils de traitement du fond.</i></p>
<p>5.1.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est conscient/e du fait qu'une préparation soignée du fond est indispensable en vue d'une pose de revêtement de sol de qualité irréprochable.</i></p>
<p>5.1.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>
<p>5.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de chapes flottantes sur des isolations contre l'humidité et sur des couches de séparation</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes travaille en équipe selon les instructions reçues dans la réalisation d'isolations contre l'humidité, de couches de séparation, d'isolations thermiques et contre les bruits d'impact, ainsi que de chapes flottantes conformes aux normes en vigueur. Il/elle reçoit des instructions du supérieur dans les différentes étapes de travail. Il/elle pose en équipe les isolations nécessaires contre l'humidité, couches de séparation et isolations thermiques et contre les bruits d'impact. Il/elle protège ensuite les éléments de construction adjacents. Il/elle effectue selon les instructions des mélanges de revêtement pour chapes cimentées et au sulfate de calcium. Il/elle alimente les malaxeurs en matières premières requises, p. ex. malaxeur à mélange forcé, mélangeur à turbine. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes nettoie les malaxeurs et assure le service de parc quotidien des appareils. Il/elle aide lors de la pose de chapes flottantes. Il/elle aide dans le traitement de surface de la chape, lors du traitement après-coup et le barrage de l'ouvrage posé. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes contrôle ses travaux quant à leur exactitude et intégralité. En cas de différences, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>5.2.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de collaborer en équipe selon les instructions reçues dans la pose d'isolations et de chapes flottantes.</p>
<p>5.2.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes dispose de connaissances fondamentales sur les différents types de chapes, couches d'isolation et de séparation, ainsi que sur leurs techniques de pose.</i></p>
<p>5.2.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est conscient/e du fait qu'une pose propre et dans les règles de l'art des couches d'isolation et de séparation est indispensable à une pose de revêtement de sol qualitativement irréprochable.</i></p>
<p>5.2.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>
<p>5.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de sols industriels</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes travaille en équipe dans la réalisation de sols industriels conformes aux normes. Il/elle en reçoit la mission et les informations nécessaires de son supérieur. Il/elle reçoit des instructions du supérieur dans les différentes étapes de travail. Il/elle protège dans un premier temps les éléments de construction adjacents. Il/elle confectionne ensuite selon les instructions reçues les mélanges de sols industriels. Il/elle alimente les malaxeurs en matières premières requises, p. ex. pompe à mortier, malaxeur à mélange forcé. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes nettoie les machines et appareils et assure le service de parc quotidien de ceux-ci. Il/elle aide dans la pose de sols industriels, lors du traitement de surface du revêtement, lors du traitement après-coup et le barrage de l'ouvrage posé. Après le séchage du sol industriel, il/elle aide l'équipe dans l'application des imprégnations ou vitrifications nécessaires. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes contrôle ses travaux quant à leur exactitude et intégralité. En cas de différences, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>5.3.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de collaborer en équipe selon les instructions reçues dans la réalisation de sols industriels.</p>
<p>5.3.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes dispose de connaissances fondamentales sur les propriétés des revêtements de sols industriels et sur les différents mélanges de matériaux.</i></p>
<p>5.3.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est motivé/e à exécuter soigneusement et exactement les travaux accessoires et détails de raccordement.</i></p>
<p>5.3.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>

<p>5.4. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de joints et de profils de finition et aux travaux annexes</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes travaille en équipe selon les instructions reçues dans la réalisation de joints, profils de finition et travaux accessoires pour chapes flottantes et sols industriels. Il/elle reçoit des instructions du supérieur dans les différentes étapes de travail. Il/elle exécute les joints et profils de finition avec les appareils et outils appropriés. Selon les instructions de travail du supérieur, il/elle exécute les travaux accessoires requis et pose les éléments de montage prescrits. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes contrôle son travail quant à son exactitude et intégralité. En cas de différences, il/elle en informe le supérieur.</p>
<p>5.4.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de collaborer en équipe selon les instructions reçues dans la réalisation de joints, profils de finition et travaux accessoires de revêtements.</p>
<p>5.4.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes possède des connaissances fondamentales dans la disposition correcte de joints et de profils de finition ainsi que sur l'exécution de travaux accessoires spécifiques aux revêtements.</i></p>
<p>5.4.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est motivé/e à exécuter soigneusement et exactement des joints, profils de finition et travaux accessoires.</i></p>
<p>5.4.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de sols industriels et de chapes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>

3.6 Domaine de compétences opérationnelles 6: Exécution de travaux de pose de pierres

6.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de bordures et de démarcations

Le poseur/la poseuse de pierres réalise des bordures en équipe. Il/elle est instruit/e à cet effet par son supérieur dans les différentes étapes de travail. Il/elle assiste l'équipe dans le piquetage de la hauteur, situation et tracé. Selon les instructions reçues, il/elle effectue les travaux de fouilles prescrits et répartit les pierres avec des moyens auxiliaires, machines, appareils et outils appropriés. Il/elle met en place le béton de semelle prescrit. Il/elle ajuste ensuite au cordeau et contrôle en équipe la hauteur, la situation et le tracé de la bordure à réaliser. Le poseur/la poseuse de pierres pose les pierres en équipe. Il/elle veille à une pose selon les règles de l'art et à une présentation régulière des joints. Il/elle réalise les joints de dilatation requis. Il/elle mesure et calcule les pièces d'adaptation, les façonne avec les outils appropriés et les ajuste aux endroits requis. Il/elle effectue les adaptations nécessaires des bordures existantes selon les instructions reçues. En dépendance de la structure de revêtement prévue, le poseur/la poseuse de pierres réalise le profil d'assise selon les prescriptions. Il/elle met en place le béton d'enrobage prescrit et contrôle ensuite visuellement la planéité et le tracé de la bordure. Si nécessaire, il/elle ajuste les pierres à l'aide d'outils et les jointoie selon les prescriptions.

6.1.1. Le poseur/la poseuse de pierres est en mesure de réaliser des bordures en équipe selon les instructions reçues.

6.1.2. *Le poseur/la poseuse de pierres dispose de connaissances fondamentales sur le matériel et les prescriptions d'exécution en matière de bordures.*

6.1.3. *Le poseur/la poseuse de pierres est motivé à collaborer en équipe de manière efficiente et à mettre en œuvre les instructions reçues du supérieur.*

6.1.4. Le poseur/la poseuse de pierres est en mesure de contrôler en permanence leur travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.

6.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de pavages de surface

Le poseur de pierres/la poseuse de pierres réalise en équipe des pavages de surface en pierre naturelle, éléments en béton ou en pierre artificielle dans les modes d'exécution les plus importants. Il/elle reçoit du supérieur les instructions concernant les différentes étapes de travail. Il/elle assiste le supérieur dans le piquetage et la réalisation de bordures. En parallèle à la surface de pavage, le poseur de pierres/la poseuse de pierres réalise la forme définitive conforme à la déclivité et à la hauteur. Il/elle répartit le gravillon et les pierres sur la surface de travail. Il/elle pose les pierres avec la face correcte vers le haut et pave en rangées ou en arc de cercle. Avant la pose, il/elle façonne ou clive la pierre choisie selon les besoins avec le marteau de paveur. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres mesure les pièces d'adaptation et les pose à l'endroit requis. Il/elle assiste l'équipe dans la réalisation des joints de dilatation et/ou surfaces de décompression nécessaires selon les instructions reçues du supérieur. Il/elle compacte ensuite le pavage avec les appareils et outils appropriés et le jointoie conformément au mode de construction prescrit selon les instructions données par le supérieur. Il/elle exécute enfin les travaux de nettoyage nécessaires. Si prescrit, le poseur de pierres/la poseuse de pierres monte les barrages et protections nécessaires.

6.2.1. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres est en mesure de collaborer à la construction de pavages de surfaces en équipe selon les instructions reçues et de manière adaptée à la situation.

6.2.2. *Le poseur de pierres/la poseuse de pierres dispose de connaissances fondamentales sur les caractéristiques et possibilités de mise en œuvre des pavés et outils.*

6.2.3. *Le poseur de pierres/la poseuse de pierres s'emploie en permanence à ne pas perdre de vue la composition du pavage et le dessin des pierres posées.*

6.2.4. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.

6.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de dallages en pierre naturelle

Le poseur de pierres/la poseuse de pierres travaille en équipe dans la réalisation de dallages en pierre naturelle en différentes exécutions et avec différents types de pierres. Il/elle reçoit du supérieur les instructions concernant les différentes étapes de travail. Il/elle aide lors du piquetage des surfaces et hauteurs. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres pose les bordures nécessaires. En parallèle à la surface de pavage, le poseur de pierres/la poseuse de pierres réalise la forme définitive conforme à la déclivité et à la hauteur. Il/elle répartit le matériau à poser sur la surface de travail. Selon les instructions, il/elle met en place les couches d'accrochage nécessaires et aide dans la pose des différentes dalles avec les joints de dilatation nécessaires. Si une pièce d'adaptation est nécessaire, il/elle aide dans le mesurage, la confection et la pose à l'endroit désiré. Selon les instructions, le poseur de pierres/la poseuse de pierres jointoie les dalles en pierre naturelle avec les matériaux prescrits. Il/elle exécute enfin les travaux de nettoyage nécessaires. Si prescrit, le poseur de pierres/la poseuse de pierres monte les barrages et protections nécessaires.

6.3.1. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres est en mesure de collaborer à la réalisation de dallages en pierre naturelle en équipe selon les instructions reçues et de manière adaptée à la situation.

6.3.2. *Le poseur de pierres/la poseuse de pierres dispose de connaissances fondamentales sur les dallages en différents types de pierres et sur les outils nécessaires.*

6.3.3. *Le poseur de pierres/la poseuse de pierres est motivé/e à travailler avec précaution et exactitude lors de la pose des dallages.*

6.3.4. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.

<p>6.4. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à l'entretien et à l'assainissement de pavages</p> <p>Le poseur de pierres/la poseuse de pierres entretient et assaini en équipe des pavages existants selon les prescriptions du supérieur. Il/elle reçoit du supérieur les instructions concernant les différentes étapes de travail. Pour des pavages existants, il/elle sable de manière autonome les joints et remplace les pierres endommagées. Il/elle utilise dans ce cas des pierres identiques ou similaires, afin de conserver l'image d'ensemble. Si nécessaire, il/elle façonne les nouvelles pierres avant la pose avec le marteau de paveur. Il/elle les pose avec la face correcte vers le haut et obtient ainsi une présentation de joint optimale. Il/elle compacte et jointoie les emplacements rénovés selon les prescriptions. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres exécute enfin les travaux de nettoyage requis.</p>
<p>6.4.1. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres est en mesure de collaborer à l'entretien et l'assainissement de pavages existants en équipe selon les instructions reçues et de manière adaptée à la situation.</p>
<p>6.4.2. <i>Le poseur de pierres/la poseuse de pierres dispose de connaissances fondamentales sur les différents modes de construction, types de pierres et matériaux de jointoiment.</i></p>
<p>6.4.3. <i>Le poseur de pierres/la poseuse de pierres s'emploie à poser les pierres avec la face correcte vers le haut, afin de conserver la présentation existante des joints.</i></p>
<p>6.4.4. Le poseur de pierres/la poseuse de pierres est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>

3.7 Domaine de compétences opérationnelles 7: Exécution de travaux de construction de routes

<p>7.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe aux travaux de terrassement, de remblayage et de bourrage et à la réalisation de la plateforme</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes exécute en équipe des travaux de terrassement, manuellement ou avec de petites machines, et réalise une plateforme. Il/elle reçoit du supérieur les instructions concernant les différentes étapes de travail. Il/elle déblaie les matériaux d'excavation avec les outils ou petites machines appropriés par couche et par type, et les dépose en les séparant à l'emplacement assigné. Il/elle contrôle ensuite la situation et la déclivité de l'excavation en équipe, en recourant aux appareils de mesure appropriés. Il/elle aide l'équipe dans le contrôle du fond quant à sa capacité portante. Si la configuration du fond ne correspond pas aux prescriptions, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes apporte les améliorations requises selon les instructions données par le supérieur. Il/elle réalise ensuite la plateforme à la hauteur prescrite et la compacte avec les appareils appropriés. Il/elle contrôle enfin avec le concours du supérieur la hauteur et la déclivité, et vérifie que l'exigence de planéité est satisfaite. Si nécessaire, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes corrige à nouveau son travail.</p>
<p>7.1.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de collaborer dans l'équipe selon les instructions reçues aux travaux de terrassement, de remblayage, de bourrage et lors de la réalisation de la plateforme.</p>
<p>7.1.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes dispose de connaissances fondamentales sur les caractéristiques et la capacité portante des différents types de sols, ainsi que sur les machines, appareils et outils mis en œuvre.</i></p>
<p>7.1.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est conscient/e du fait que la qualité de la plateforme est d'une importance primordiale pour les étapes de travail suivantes.</i></p>
<p>7.1.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>
<p>7.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de drainages, de canalisations et de conduites d'ouvrages</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes travaille en équipe lors de la réalisation de drainages, canalisations et conduites d'ouvrages. Il/elle reçoit du supérieur les instructions concernant les différentes étapes de travail. Si nécessaire, il/elle sécurise les fossés ouverts par un étayage de fouille prescrit. Il/elle pose les éléments préfabriqués de puits simples et pose les canalisations. Il/elle contrôle ensuite visuellement la hauteur et la déclivité quant à leur vraisemblance et annonce le résultat obtenu au supérieur. Il/elle exécute le bourrage/colmatage avec les matériaux selon les prescriptions. Si nécessaire, il/elle effectue en équipe les préparatifs nécessaires au tirage ultérieur de câbles dans des conduites d'ouvrage. Il/elle met ensuite en place la couche de protection selon les instructions. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes comble la fouille, compacte les matériaux par couche et aménage progressivement l'étayage de la fouille. Il/elle réalise en équipe, selon les instructions, les conduits traversant, banquettes de puits et crépit les raccordements de tuyaux. Il/elle pose les couvercles de puits. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes assiste l'équipe dans le contrôle des conduits traversant, banquettes, raccordements de tuyaux, hauteurs de couvercles et la hauteur de fond de conduit. Il/elle annonce le résultat du contrôle au supérieur.</p>
<p>7.2.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de collaborer en équipe selon les instructions reçues à la réalisation de drainages, canalisations et conduites d'ouvrage.</p>
<p>7.2.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes dispose de connaissances fondamentales sur la construction de fouilles, les tuyauteries ainsi que sur leurs techniques de pose et de montage.</i></p>
<p>7.2.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est motivé/e à collaborer en équipe de manière efficiente et constructive.</i></p>
<p>7.2.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>
<p>7.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la construction de la chaussée</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes assiste l'équipe dans la mise en place de la couche de fondation et dans la réalisation des plateformes. Il/elle est instruit/e par son supérieur dans les différentes étapes. Suivant les prescriptions, il/elle recouvre la plateforme avec un géotextile approprié et assure les recouvrements nécessaires. Avec des petites machines et appareils appropriés, il/elle met en place la couche de fondation selon l'épaisseur de couche correcte et réalise la plateforme brute à cette occasion. Il/elle veille à ce que la plateforme ne doive pas être empiétée. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes assiste l'équipe dans le contrôle de la hauteur, de la déclivité, de la planéité et de l'épaisseur de couche. Selon les instructions reçues, il/elle met en place le matériau approprié de plateforme brute et fine et le compacte avec les petites machines et appareils appropriés. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes assiste l'équipe dans le contrôle de la plateforme fine en matière de planéité, de déclivité, de hauteur et d'épaisseur de couche. Il/elle annonce le résultat du contrôle au supérieur.</p>
<p>7.3.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de collaborer à la construction de la chaussée en équipe selon les instructions reçues.</p>
<p>7.3.2. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes dispose de connaissances fondamentales sur la structure et le compactage de chaussées en matière de déroulement de construction, de matériaux de construction et de machines et appareils mis en œuvre.</i></p>
<p>7.3.3. <i>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est conscient/e du fait que des chaussées bien construites, avec précision, ont un impact positif sur la capacité de charge, la planéité et la durée de vie d'une route.</i></p>
<p>7.3.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>

<p>7.4. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la réalisation de bordures et à la pose de pavés en béton autobloquants ou à emboîtement simple</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes réalise des bordures en équipe et pose des pavés en béton autobloquants ou à emboîtement simple. Il/elle est instruit/e à cet effet par son supérieur dans les différentes étapes de travail. Il/elle assiste l'équipe dans le piquetage de la hauteur, situation et tracé. Selon les instructions reçues, il/elle effectue les travaux de fouille prescrits et répartit les pierres avec des moyens auxiliaires, machines, appareils et outils appropriés. Il/elle met en place le béton de semelle prescrit. Il/elle ajuste ensuite au cordeau et contrôle en équipe la hauteur, la situation et le tracé de la bordure à réaliser. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes pose les pierres en équipe. Il/elle veille à une pose selon les règles de l'art et à une présentation régulière des joints. Il/elle réalise les joints de dilation requis. Il/elle mesure et calcule les pièces d'adaptation, les façonne avec les outils appropriés et les ajuste aux endroits requis. Il/elle effectue les adaptations nécessaires des bordures existantes selon les instructions reçues. En dépendance de la structure de revêtement prévue, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes réalise le profil d'assise selon les prescriptions. Il/elle met en place le béton d'enrobage prescrit et contrôle ensuite visuellement la planéité et le tracé de la bordure. Si nécessaire, il/elle ajuste les pierres à l'aide d'outils et les jointoie selon les prescriptions.</p>
<p>7.4.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de réaliser des bordures en équipe selon les instructions reçues et de poser des pavés en béton autobloquants ou à emboîtement simple.</p>
<p>7.4.2. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes dispose de connaissances fondamentales sur le matériel et les prescriptions d'exécution en matière de bordures.</p>
<p>7.4.3. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est motivé à collaborer en équipe de manière efficiente et à mettre en œuvre les instructions reçues du supérieur.</p>
<p>7.4.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de contrôler en permanence leur travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>

<p>7.5. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe à la pose et au compactage de revêtements bitumineux</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes travaille en équipe selon les instructions reçues dans la pose et le compactage de revêtements bitumeux. Il/elle est instruit/e par le supérieur dans les différentes étapes de travail. Il/elle pose des couvercles de puits dans la position correcte, respectivement à la bonne hauteur. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes assiste l'équipe dans les travaux d'adossement. Avant la pose du revêtement, il/elle nettoie manuellement le fondement existant ou assiste le nettoyage mécanique selon les instructions reçues. Il/elle applique la couche d'apprêt manuellement ou avec des appareils de pulvérisation mécanique de manière uniforme sur le revêtement existant, dans la quantité nécessaire. Si prescrit, il/elle pose des armatures d'asphalte en équipe. Si le revêtement est posé manuellement au râteau, il/elle veille au respect des prescriptions en matière d'épaisseur de couche, de planéité, de hauteur et de déclivité. Il/elle assiste l'équipe dans les contrôles nécessaires selon les instructions reçues du supérieur. Si le revêtement est réalisé mécaniquement, il/elle fournit l'aide nécessaire selon les instructions reçues du supérieur. Il/elle découpe l'arête des joints diagonaux et longitudinaux et la nettoie exempte de poussière. Il/elle pose le scellement de joints ou la bande de joint selon les instructions données par le supérieur et les prescriptions du fournisseur. Il/elle réalise un joint propre. Il/elle effectue ensuite le précompactage du joint par pilon ou plaque vibrante. Enfin, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes exécute des travaux de finition, par exemple débords, application de la couche de bordure ou adaptation de couvercles de puits selon les instructions reçues du supérieur.</p>
<p>7.5.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de collaborer à la pose et au compactage de revêtements bitumeux en équipe, selon les instructions reçues.</p>
<p>7.5.2. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes dispose de connaissances fondamentales sur les revêtements hydrocarbonés, leurs travaux de pose et de compactage ainsi que sur les machines, appareils et outils mis en œuvre.</p>
<p>7.5.3. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est motivé/e à collaborer en équipe de manière efficiente et à mettre en œuvre les instructions reçues du supérieur.</p>
<p>7.5.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>

<p>7.6. Compétence opérationnelle professionnelle: Collaborer en équipe dans l'assainissement de revêtements bitumeux</p> <p>L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes travaille en équipe lors de l'assainissement de revêtements bitumeux. Sur place, il/elle assiste l'équipe dans le relevé de l'état actuel. A partir du concept prescrit d'assainissement, il/elle prépare en équipe les petites machines, appareils et outils nécessaires aux petits objets et réparations de fouilles et effectue les contrôles de fonctionnement. En recourant aux petites machines, appareils et outils appropriés, il/elle entame les contours dessinés des revêtements bitumeux, défonce la surface de revêtement manuellement ou à l'aide de petites machines, appareils et outils et élimine le matériau de démolition en respectant l'environnement. Il/elle redécoupe les bords de revêtement et de fouille et les nettoie exempts de poussière. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes pose le produit de scellement de joint ou la bande de joint selon les instructions données par le supérieur et les prescriptions du fournisseur, pose le revêtement selon les prescriptions, le compacte dans les règles de l'art et forme un joint propre. Il/elle tient compte à cette occasion des puits, bordures, etc. existants. Dans les travaux de fraisage, la préparation et le nettoyage de la surface de fraisage ainsi que lors de la pose mécanique de revêtement, l'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes fournit l'aide requise selon les instructions données par le supérieur.</p>
<p>7.6.1. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de collaborer à l'assainissement de revêtements bitumeux en équipe selon les instructions reçues.</p>
<p>7.6.2. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes dispose de connaissances fondamentales sur les revêtements hydrocarbonés et leurs travaux d'assainissement, ainsi que sur les machines, appareils et outils mis en œuvre.</p>
<p>7.6.3. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est motivé/e à collaborer en équipe de manière efficiente et à mettre en œuvre les instructions données par le supérieur.</p>
<p>7.6.4. L'assistant-constructeur/l'assistante-constructrice de routes est en mesure de contrôler en permanence son travail, de le corriger si nécessaire ou d'en informer le supérieur.</p>